

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 à 19 h 43** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Denise Plourde	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie

SONT ABSENTS :

M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE **DE :**

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Soumaila Oumarou	, commissaire industriel
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 00 à 19 h 39.

PROJET

11-22-457

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 43 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc précise qu'elle prononcera son discours lors de la présentation du projet de budget pour l'année 2023.

11-22-458

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022 ayant été déposé sur la plate-forme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - L'ATTRACTIVITÉ ET LA MAIN-D'ŒUVRE

M^{me} Bolduc mentionne que la MRC de Témiscamingue lancera prochainement un appel d'offres portant sur la campagne de promotion pour l'année 2023. Les membres du conseil interviennent afin de partager leur vision concernant les éléments clés qui concourent à la réussite de cette campagne.

PROJET

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA PROXIMITÉ DES SERVICES**

M^{me} Bolduc rappelle que l'Assemblée des MRC aura lieu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2022 à Québec. Elle mentionne que la présence du Premier ministre lors de cet événement permettra d'obtenir plus d'information sur un éventuel programme portant sur le maintien des derniers services dans les communautés et annoncé par ce dernier lors de la campagne électorale.

11-22-459 **ENJEU PONCTUEL – ITINÉRANCE AU TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est accordée par le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de soutenir l'émergence de pratiques novatrices et exemplaires en matière de pratiques d'intervention mixtes;

CONSIDÉRANT que les objectifs spécifiques poursuivis par ce financement sont les suivants :

- Améliorer la réponse aux besoins psychosociaux et de santé mentale de la population ;
- Réduire la judiciarisation des troubles mentaux et de l'itinérance ;
- Réduire les risques de détérioration de la situation des personnes en crise et du recours aux urgences hospitalières ;
- Améliorer la coordination entre les services policiers et les services du réseau de la santé et des services sociaux et leurs partenaires.

CONSIDÉRANT que le CISS de l'Abitibi-Témiscamingue dépose une demande dans le cadre de ce programme et que pour la MRC de Témiscamingue, le financement vise à la présence et le soutien d'un intervenant psychosocial de proximité en collaboration avec l'intervention policière afin de permettre une meilleure analyse de la situation psychosociale de la personne et l'accessibilité, la gestion rapide des situations de crises, la fluidité et la continuité des services par l'accompagnement et l'orientation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la démarche du CISS de l'Abitibi-Témiscamingue qui requière une ressource de soutien en travail social pour le Témiscamingue, afin de soutenir le travail des policiers.

Information **ENJEU PONCTUEL – LES SOINS EN SANTÉ**

M^{me} Bolduc souligne l'inauguration du centre de radio-oncologie régional de l'Abitibi-Témiscamingue qui permettra d'accroître l'offre de soins sur le territoire. Ce dernier ouvrira ses portes d'une façon progressive selon les informations communiquées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

PROJET

Information

ENJEU PONCTUEL – DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL:

- Tenue de l'assemblée générale annuelle, le 1^{er} novembre dernier;
- Les mêmes administrateurs ont conservé leur siège respectif;
- Toujours en attente des professionnels pour obtenir le PFT.

11-22-460

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du budget 2023, le conseil de la MRC recommandait l'ajout de 3 ressources pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles ressources occuperont les fonctions suivantes:

1. Agent de développement numérique;
2. Chargé de projet - pénurie de logements;
3. Chargé de projet – Incinérateur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** l'organigramme 2023 du personnel de la MRC de Témiscamingue tel que déposé.

11-22-461

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, annuellement, de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, organisme mandaté par la MRC de Témiscamingue pour offrir des services de transport adapté auprès de la clientèle témiscamienne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi les prévisions budgétaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le dépôt du document « Prévisions 2023 - CTAT » qui démontre un budget équilibré dont le montant total, tant pour les revenus que pour les dépenses, se chiffre à 382 555 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2023 pour la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, tel que déposé.

L'adoption des prévisions budgétaires sur une base annuelle s'avère une action en concordance avec l'imputabilité des membres du Conseil de la

PROJET

MRC, quant à la compétence de la MRC de Témiscamingue en matière de transport adapté.

11-22-462

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se sont réunis le 12 novembre 2022 pour travailler sur le projet du budget 2023;

CONSIDÉRANT que le comité administratif/commission d'aménagement avait partagé des orientations à l'équipe administrative, selon le cadre suivant:

- Indexer la politique salariale de 4.6 %;
- Indexer le budget 2022 à 7.6 %, sauf pour certains postes budgétaires où le pourcentage d'augmentation pour 2023 était connu (exemple: Hydro-Québec, contrats de service, etc.);
- Affecter des surplus budgétaires totalisant environ 1 M\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget 2023, selon les dispositions suivantes :

1. Budget 2023

Postes et fonctions	2022		2023		Quotes-parts brutes 2023
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
Rémunération et frais de déplacement des élus	85 000 \$	349 525 \$	125 000 \$	366 405 \$	241 405 \$
Aménagement et développement régional	1 585 730 \$	1 481 162 \$	1 807 369 \$	1 687 713 \$	(119 656 \$)
Gestion des cours d'eau	0 \$	42 637 \$	45 727 \$	88 516 \$	42 789 \$
Gestion financière et délégation des baux	1 161 549 \$	1 161 549 \$	750 598 \$	750 598 \$	0 \$
Ressources forestières et agricoles	207 435 \$	207 435 \$	95 315 \$	95 315 \$	0 \$
Services collectifs – Aide financière	304 950 \$	318 950 \$	249 500 \$	263 500 \$	14 000 \$

PROJET

Postes et fonctions	2022		2023		Quotes-parts brutes 2023
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
Sécurité publique et incendie	665 568 \$	747 480 \$	972 345 \$	1 053 660 \$	81 314 \$
Administration	191 380 \$	441 378 \$	311 616 \$	560 172 \$	248 556 \$
Fonds d'intervention financière	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Développement économique	2 551 226 \$	2 551 226 \$	3 052 561 \$	3 052 561 \$	0 \$
Contributions – Corporation transport adapté	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	0 \$
Développement rural	1 259 039 \$	1 277 039 \$	1 826 764 \$	1 844 764 \$	18 000 \$
Parc informatique	422 883 \$	552 457 \$	313 764 \$	442 339 \$	128 575 \$
Évaluation	369 957 \$	411 173 \$	241 250 \$	411 217 \$	169 967 \$
Cotisations aux organismes	0 \$	32 209 \$	0 \$	35 586 \$	35 586 \$
Programmes d'habitation	177 438 \$	177 438 \$	180 000 \$	180 000 \$	0 \$
Édifice	451 946 \$	451 946 \$	456 875 \$	456 875 \$	0 \$
Valorisation des matières résiduelles	1 726 905 \$	3 467 569 \$	1 600 693 \$	4 097 853 \$	2 497 160 \$
Total :	11 140 204 \$	13 650 371 \$	12 216 312 \$	15 669 324 \$	3 357 696 \$

Contributions 2023 pour les municipalités locales :

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	104 250 \$
Pinces de désincarcération et SUMI	50 534 \$	Sel et calcium	15 369 \$
Inspection des risques incendie	26 300 \$	Rift	60 000 \$

PROJET

Radios incendie	12 349 \$	Facturation transport relais écocentres locaux et contributions au REL	103 957 \$
Projet avertisseur fumée incendie	25 734 \$	Logiciel permis	6 347 \$
Sécurité publique – Règlement anim.	111 992 \$	Grand total :	573 582 \$

Contributions 2023 pour des ententes intermunicipales avec les municipalités locales participantes :

Entente urbanisme	87 050 \$
-------------------	-----------

Informations fiscales et financières

Quotes-parts nettes:	
Budget 2023	2 298 131 \$ 0,114 \$ / 100 \$ 152,56 \$ / habitant
Budget 2022	2 399 276 \$ 0,143 \$ / 100 \$ 168,13 \$ / habitant
Écart	(101 145 \$) (0,029 \$) / 100 \$ (15,57 \$) / habitant
Évaluation foncière uniformisée 2023 :	2 011 821 974 \$ 14.6 %
Évaluation foncière uniformisée 2022 :	1 754 979 230 \$
Population : 15 064	

Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 758 081 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

2. Traitement des élus pour l'année 2023

	2020	2021	2022	2023
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	187.55 \$	189.43 \$	196.43 \$	211.36 \$
Réunion dans la MRCT	93.74 \$	94.71 \$	98.22 \$	105.64 \$
Selon règlement n° 202-06-2019 : Indexation annuelle IPC (7.6 % en 2023)				

3. Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2023

	2022 (ATNEO)	2022 (Hors ATNEO)	2023 (ATNEO)	2023 (Hors ATNEO)
Automobile	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km	0,61 \$ / km	0,61 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	10 \$	14 \$	10 \$	14 \$
Dîner	20 \$	40 \$	20 \$	40 \$
Souper	30 \$	40 \$	30 \$	40 \$

PROJET

Coucher	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Coucher parents / amis	15 \$	15 \$	15 \$	15

11-22-463

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 222-12-2022 DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

M. Luc Lalonde, conseiller de comté, donne avis de motion que le règlement 222-12-2022 déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2023 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Le but du règlement est de déterminer la répartition des quotes-parts et des contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2023. Le règlement établira, par le fait même, le taux de taxation pour TNO Laniel et TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour la prochaine année.

Le projet de règlement 222-12-2022 est déposé à la présente séance et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

11-22-464

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE - AUTORISATION POUR OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DÉCLINAISON DE L'IMAGE DE MARQUE LÀ OÙ ON VIT AU SECTEUR AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que mobiliser les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire autour de la signature Témiscamingue à travers entre autres le développement de la marque agrotouristique est un des axes d'intervention identifiés dans le PDZA;

CONSIDÉRANT que le Témiscamingue s'est doté dans le cadre de la campagne d'attractivité d'une image de marque « vivre au Témiscamingue »;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de décliner cette image de marque au secteur agricole et agroalimentaire afin de développer une marque agrotouristique du Témiscamingue et contribuer ainsi à la promotion et à l'essor des produits du terroir;

CONSIDÉRANT la résolution no 08-22-335 autorisant la publication de l'appel d'offres sur invitation pour le projet;

CONSIDÉRANT que 5 firmes ont été invitées à soumissionner et qu'une seule a répondu à l'offre;

CONSIDÉRANT que l'offre de service soumise par l'Agence Sparkling Inc. a été évaluée et validée par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'Agence Sparkling Inc. le contrat de service pour le projet de marque agrotouristique de la MRC de Témiscamingue pour un coût total de 74 733.75 \$, taxes comprises.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

11-22-465

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE - CESSION DU BUDGET DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières (PADEL), mesure appuyée par la MRC de Témiscamingue (MRCT) en 2007 puis devenue PADEA;

CONSIDÉRANT la recommandation en 2013 des membres du Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRCT pour l'élargissement du PADEL à toute entreprise agricole qui démarre au Témiscamingue donnant ainsi lieu à la mise en place du Programme d'aide au démarrage d'entreprises agricoles (PADEA) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, l'engagement financier de la MRCT est sa contribution annuelle de 1000 \$ pour soutenir le fonds de réserve en place de 14 934.52 \$;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le programme n'enregistre aucune demande;

CONSIDÉRANT que les membres du comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) recommandent que le programme PADEA ne soit pas renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'abolition du programme d'aide au démarrage des entreprises agricoles (PADEA) et de céder le fonds réservé à ce programme au budget des actions reliées au PDZA.

11-22-466

FONDATION DE L'UQAT POUR LE PROJET DE LA FILIÈRE DES CULTURES BIOLOGIQUES - AUTORISATION POUR UNE CONTRIBUTION DE 50 000 \$

CONSIDÉRANT que le 8 septembre dernier, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et sa fondation lançaient la plus grande campagne de financement régionale « Bâtir l'avenir maintenant»;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à amasser 25 M\$ sur 5 ans, afin de soutenir 16 projets porteurs pour l'UQAT répartis sur l'ensemble des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue;

PROJET

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est sollicitée pour une somme de 50 000 \$, laquelle sera investie afin de favoriser différents projets régionaux, dont notamment un projet collectif de 250 000 \$, réparti entre les MRC pour la création d'une filière spécialisée en grandes cultures biologiques;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC souhaitent donner un signal positif au développement de cette filière pour un important secteur d'activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un montant de 50 000 \$ à la Fondation de l'Université du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue.
- **QUE** cette dépense soit financée par le Fonds régions et ruralité, selon un versement de 10 000 \$ par année pendant 5 ans.

11-22-467

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT que cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

CONSIDÉRANT que cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT que les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

PROJET

CONSIDÉRANT que cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

CONSIDÉRANT que le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

CONSIDÉRANT que le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

CONSIDÉRANT que ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

CONSIDÉRANT que pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

CONSIDÉRANT que pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

PROJET

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

CONSIDÉRANT que le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

CONSIDÉRANT que la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques, mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Denise Plourde
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains.
- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales* et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
 - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population.
- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique.

PROJET

- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution auprès des différents ministères interpellés, de la Fédération québécoise des municipalités et du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

11-22-468

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS DU CHEMIN D'ACCÈS À 4 TERRAINS DE VILLÉGIATURE (OUVERTS PAR LA MRC), AU LAC MORAN

CONSIDÉRANT l'entente de délégation foncière qui permet à la MRC d'ouvrir des terrains de villégiature en terre publique et d'en faciliter l'accès pour les occupants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE REMBOURSER** un montant de 54 300 \$ à la municipalité de Béarn pour la construction/réfection du chemin d'accès aux 4 terrains au lac Moran. Les futures dépenses de voirie (entretien, réfection, amélioration) seront à la charge des utilisateurs ou à la charge de la municipalité.

11-22-469

DEMANDE DE LA VILLE DE TÉMISCAMING POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS DU CHEMIN D'ACCÈS À 11 TERRAINS DE VILLÉGIATURE (OUVERTS PAR LA MRC), SECTEUR BOOM CAMP (LAC TÉMISCAMINGUE)

CONSIDÉRANT l'entente de délégation foncière qui permet à la MRC d'ouvrir des terrains de villégiature en terre publique et d'en faciliter l'accès pour les occupants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **DE REMBOURSER** un montant de 140 000 \$ à la ville de Témiscaming pour la construction/réfection du chemin d'accès aux 11 terrains du secteur Boom Camp. Les futures dépenses de voirie (entretien, réfection, amélioration) seront à la charge des utilisateurs ou à la charge de la ville.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

PROJET

Information INCENDIE AU CENTRE DE TRANSFERT: ÉTAT DE SITUATION

M^{me} Katy Pellerin donne un état de situation et des mesures mises en place pour assurer les services de collecte et la gestion du recyclage depuis l'incendie survenu au Centre de valorisation des matières résiduelles, le 5 novembre dernier.

11-22-470 APPEL D'OFFRES: SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION VOIX - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a lancé un appel d'offres visant l'obtention de services professionnels pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix et que conformément aux règles de passation de contrat prévues par la loi, l'appel d'offres a été dûment publié le 7 juillet 2022 sur le SEAO et un avis a été publié dans le journal « Le Reflet témiscamien » le 19 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total de 100 points pour le pointage intérimaire;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT que la soumission conforme la plus basse est celle obtenant le plus haut pointage final;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'une telle situation autorise la MRC à négocier le prix avec ce seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre tenue le 21 novembre 2022 avec les représentants de la compagnie Orizon Mobile (Radio-Onde inc.) pour une négociation;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, aucune entente avec le soumissionnaire n'a pu être conclue pour un contrat à prix moindre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Orizon Mobile (Radio-Onde inc.), aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout conformément au document d'appel d'offres portant le numéro 05-2022 et à la soumission retenue. La valeur de ce contrat est de 807 429.34 \$, options et taxes incluses.

PROJET

- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.
- **QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même l'enveloppe Covid-19.
- **DE REFACTURER** les municipalités et la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue pour les montants excédant l'appel d'offre initiale, tel que le stipule la résolution n° 05-22-229 du Conseil de la MRC, soit :

Municipalités – SSI	Montant à refacturer, taxes incluses
Brigade de l'Est	5 635.12 \$
Laverlochère-Angliers	638.57 \$
Rémigny	7 159.37 \$
Nédélec	2 540.42 \$
Notre-Dame-du-Nord	5 259.98 \$
Saint-Eugène-de-Guigues	0 \$
Témiscaming	14 238.53 \$
RISIT	87 760.05 \$
Grand total :	123 232.04 \$

Ces montants pourraient être révisés, selon le nombre d'équipements réellement inscrits au bon de commande à compléter auprès du présent fournisseur.

Information

GAMME SUR LA SÉCURITÉ CIVILE: RETOUR SUR LA RENCONTRE

Un rapport sommaire a été produit pour partager le résultat des 3 sondages qui ont eu lieu lors du GAMME du 29 octobre dernier.

Un projet-pilote, orchestré par la direction régionale du ministère de la Sécurité publique, section sécurité civile, et qui vise à améliorer les communications avec les différents ministères lors de feux de forêt, sera mis en place au cours de l'année 2023. Les directrices et directeurs généraux seront sollicités en ce sens.

11-22-471

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE FUGÈREVILLE: CHANGEMENT DE NOM

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Fugèreville sur recommandation du ministère de la Sécurité publique a entériné le changement de nom de « SSI de Fugèreville » devenant « SSI Brigade de l'Est » dans tous les protocoles de déploiement avec le CAUAT;

CONSIDÉRANT que le nouveau nom doit être porté au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCT et dans tous documents en lien avec ce dernier;

CONSIDÉRANT que ce changement de nom ne modifie pas les objectifs de protection arrêtés par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** que le nom de « SSI de Fugèreville » soit remplacé par « SSI brigade de l'Est » dans le schéma révisé de couverture en sécurité incendie de la MRCT ainsi que dans tous documents connexes.

11-22-472

ADOPTION DU RÈGLEMENT 221-11-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 168-06-2014 CONCERNANT LES NUISANCES EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les pouvoirs donnés par la *Loi sur les compétences municipales*, en termes d'environnement, de sécurité, de nuisances, de paix, d'ordre, de bon gouvernement, de bien-être général de la population;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC exerce les pouvoirs de municipalité locale pour le territoire non organisé et que le comité municipal de Laniel a demandé ces modifications ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 26 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** les modifications suivantes soient apportées au règlement no. 168-06-2014 (nuisances):

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 28 (du règlement 168-06-2014) portant sur les amendes est modifié pour préciser que, relativement aux articles 7 et 13, l'amende est fixée à 300 \$.

Article 3

Le présent règlement 221-11-2022 entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 23 novembre 2022.

Claire Bolduc
Préfète

Lyne Gironne
Directrice générale-trésorière

➤ Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 26 octobre 2022

PROJET

- Adoption : 23 novembre 2022
- Publication / affichage : *(date à venir)*

11-22-473

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LE TRANSPORT COLLECTIF AU TÉMISCAMINGUE - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME

CONSIDÉRANT que le transport collectif et la mobilité des personnes sont des enjeux présents sur le territoire témiscamien et que les municipalités sont interpellées à ce sujet;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par divers organismes ou municipalités afin de répondre efficacement à ces enjeux;

CONSIDÉRANT la présence de certains programmes gouvernementaux ou incitatifs financiers afin de répondre aux besoins en transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'il est efficient de travailler en concertation afin de mettre en place des projets ou des mesures ayant un réel impact sur les problématiques entourant le transport collectif sur le territoire témiscamien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** le comité de travail sur le logement afin de réfléchir sur les enjeux et projets possibles au niveau du transport collectif au Témiscamingue.

11-22-474

SIGNATURE DE LA 1^{ÈRE} ENTENTE SECTORIELLE VISANT LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GESTION

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel actuelle, conclue entre la MRC de Témiscamingue (MRCT) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), porte fruit, mais ne va pas au-delà du territoire de la MRCT;

CONSIDÉRANT l'opportunité, pour la région, de signer une première entente sectorielle visant le soutien au développement culturel régional;

CONSIDÉRANT que ce support financier permettra la réalisation de projets à portée régionale, projets pour lesquels il est difficile de travailler sur un seul territoire de MRC;

CONSIDÉRANT que les projets culturels identifiés dans cette entente sectorielle ne pourraient se réaliser sans l'apport financier supplémentaire octroyé au milieu, par le MCC, via notre entente de développement culturel 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a déjà réservé des sommes, à même son entente de développement culturel 2022-2023, pour

PROJET

permettre la réalisation des projets inscrits à l'entente sectorielle, représentant une somme de 6 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Denise Plourde
appuyée par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue désigne M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT, pour signer la convention d'entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue désigne Mme Véronic Beaulé, agente de développement culturel à la MRCT, comme représentante au Comité de gestion de l'entente sectorielle visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT 2022

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022 du comité administratif.

11-22-475

AFFAIRES MUNICIPALES - MENTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 50^E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LATULIPE-ET-GABOURY

Il est proposé par M. Vincent Gingras et unanimement résolu d'adresser une motion de félicitation à l'égard du Club de l'Âge d'Or de Latulipe-et-Gaboury à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

11-22-476

PROJET-PILOTE DE RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ: APPUI À LA VILLE DE TÉMISCAMING

CONSIDÉRANT que la ville de Témiscaming a acquis une résidence pour convertir l'immeuble à un local dédié exclusivement au service de garde avec un objectif de 12 places dans le cadre du projet-pilote de responsable d'un service de garde éducatif en communauté mis en place par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que suite à l'achat de la résidence, le bureau du coordonnateur du Témiscamingue a informé la ville de Témiscaming que seulement 9 places pourraient être autorisées;

CONSIDÉRANT que la ville de Témiscaming est d'avis, appuyée par des experts en petite enfance consultés, que le futur projet peut bel et bien accueillir 12 enfants en raison de la grandeur de la maison et de ses pièces, de l'aménagement l'intérieur et extérieur et de la grande cour extérieure clôturée avec un module de jeux existant;

CONSIDÉRANT que la ville de Témiscaming a interpellé la ministre de la Famille, M^{me} Suzanne Roy;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la ville de Témiscaming dans sa revendication d'atteindre une capacité de 12 enfants dans ladite installation.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

09-22-477 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 21 décembre 2022.

Il est 21 h 03.


Claire Bolduc, préfète


Lyne Gironne, directrice générale -
trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

